



PRIX DES TERRES AGRICOLES A BELLE-ILE

Avis aux propriétaires de biens fonciers non-bâti,

Dans le cadre de leurs politiques de développement durable soutien à l'économie belliloise, les quatre communes, la Communauté de Communes de Belle-Ile et le Pays d'Auray, mènent des actions sur le foncier agricole dans le but de maintenir une agriculture locale durable sur le territoire.

L'attractivité de l'île d'un point de vue touristique est mesurable au travers un prix du foncier élevé. Ce phénomène se répercute sur la valeur des terres agricoles, sans justification par rapport à la vocation de ces terres et à l'usage qui en est fait par les agriculteurs. La difficulté d'accès au foncier est un frein important dans la pérennisation des exploitations en place et à l'installation de nouveaux agriculteurs.

Réunis dans un groupe de travail sur le foncier agricole, les quatre communes, la Communauté de Communes de Belle-Ile, le Pays d'Auray, la SAFER Bretagne et des agriculteurs bellilois, travaillent pour établir un prix des terres agricoles en rapport avec leur potentiel agronomique.

Un **barème d'estimation des terres agricoles** par nature de bien a été établi par le groupe foncier agricole bellilois, la SAFER et les collectivités bellilloises (source SAFER).

Les valeurs estimées ne prennent pas en compte la nature du peuplement forestier, l'état d'enfrichement, les terrains d'agrément et le bâti.

- ✓ Terres cultivées entre 2400 à 4000 euros par hectare,
- ✓ Prairies entre 1200 et 2400 euros par hectare,
- ✓ Landes autour de 500 euros par hectare,
- ✓ Bois autour de 1000 euros par hectare.

Afin de **rétablir un prix raisonnable sur les terres à vocation agricole**, les parcelles agricoles vendues à des prix trop élevés seront préemptées en révision de prix par intervention des communes auprès de la SAFER.

Rédacteur : animé par le CPIE Belle-Ile-en-mer, groupe foncier bellilois, Contact : 02.97.31.40.15